



Jardin commun ou privatif ?

Par **Sisi11**, le **07/05/2019 à 21:59**

Bonsoir

J'ai besoin d'un renseignement concernant une clause dans notre bail. Nous louons un appartement dans une maison en dessous il y a des locataires avec un appartement plus petit. Nous avons un jardin séparé en 2 nous avons une grande superficie et nos voisins plus petit, nous payons plus cher de charges d'entretien de jardin et nos voisins beaucoup moins . Avant notre emménagement notre bailleur nous a stipulé oralement que nous avions chacun notre côté mais aucune séparation n'était en place par contre dans le bail il est écrit jardin commun qui peu être séparé après approbation du bailleur chose qui a été fait puisqu'il en a supporté les frais au jour d'aujourd'hui notre bailleur refuse de faire un avenant au bail pour précisé que chacun des locataires avait son jardin privatif pouvez vous me dire s'il il est en droit ? Merci à vous

Par **Visiteur**, le **07/05/2019 à 22:26**

Bonjour

Donc, votre bail ne précisait pas les choses.

Si votre bailleur ne veut pas établir cet avenant, vous n'avez aucune preuve à faire valoir pour le contraindre

Par **Sisi11**, le **07/05/2019 à 23:09**

Merci pour votre réponse mais à partir du moment où nous payons pour tant de superficie de jardin et que nos voisins n'ont pas la même et paye un autre montant et que nous sommes séparés par des panneaux en bois pris en charge par le bailleur pourquoi le garder en jardin commun je comprends pas.